N° 29

Le P'tit Saturnin

Automne—Hiver 2023









La Municipalité est heureuse
d'accueillir au sein de la Commune,
les nouveaux arrivants qui ont choisi notre
village pour poser leurs valises.
Bienvenue à tous ces Saint-Sorninoises et
Saint-Sorninois

Mairie de Saint Sornin
1 place Saint Saturnin
17600 SAINT SORNIN
05 46 85 11 40
mairiesaintsornin@st-sornin.com

Horaires de la Marie
Lundi : 9h—12 h
Mercredi : 14 h—17h
Jeudi : 14h—17 h

Horaires de la Bibliothèque
Mercredi : 15h—17h
Samedi : 10h—12h

Service Urbanisme
Lundi, Mercredi, Jeudi aux horaires de la mairie
et uniquement sur rendez-vous le Jeudi matin

Site internet : Saint-sornin.fr - @StSornin17
Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site ainsi que toutes les informations concernant le commune

Le P'tit Saturnin

Directeur de Publication : Joël PAPINEAU
Conception et mise en page :
Mairie de Saint Sornin
M-Cécile HILAIRE, M-Thérèse GRANDILLON,
Ont participé à ce numéro :
Joël PAPINEAU, Marie-Thérèze GRANDILLON,
Marie-Cécile HILAIRE, Sylvie SABOURIN,
Fanny SABOURIN, Alain BRIAND.
Impression : Marennes Impression 06 86 73 79 33

SOMMAIRE

Edito ……..…Page 3
Informations ……..…Pages 4 et 5
Travaux voirie et sécurité…..……. Page 6
Sécurité Incendie ….……Page 7
Environnement ……...Page 8
Cimetière ……..Page 9
Vie du Village ……...Pages 10 à 13
Noël ……..…… Pages 14 et 15

L'édito



Chers administrés,

Le monde brûle dans différents domaines ; c'est fort regrettable et inquiétant pour l'avenir.

Chaque année nous exprimons du plus profond de nous-mêmes des vœux de bonheur, santé prospérité vers un monde meilleur.

Hélas ! la folie des hommes entrave ces souhaits !

Notre planète gronde !

Beaucoup d'efforts sont encore à faire pour une paix durable et un respect écologique de notre terre nourricière.

Il est également navrant de constater au niveau local, des critiques malveillantes dont certaines déversées sur les réseaux sociaux à l'encontre des élus et des salariés qui œuvrent de leur mieux pour l'intérêt général.

Nul n'est irremplaçable ! Nul n'est parfait !

J'invite d'ailleurs, dans un avenir proche, les mécontents à s'investir pleinement sur le terrain.

Ils pourront ainsi être confrontés à la difficulté des élus dont tous propos ou actions peuvent être sujets à polémiques.

Notre charmant village plaît, en témoigne le magazine VIDICI qui a mis à l'honneur la commune de Saint Sornin dans son numéro de novembre. Il reste quelques exemplaires à l'accueil de la mairie pour ceux qui le souhaitent.

Nous approchons à grands pas de cette fête des lumières qu'est Noël !

Je souhaite sincèrement que nous puissions en cette occasion, avoir l'esprit de Noël qui est PAIX ! La joie de Noël qui est ESPERANCE ! le cœur de Noël qui est la notion de PARTAGE !

Je pense plus particulièrement en ces moments-là, aux plus démunis, à ceux qui souffrent, à ceux qui sont dans la solitude et qui ne peuvent pas profiter de ces instants de partage.

Le CCAS, le Conseil Municipal, le personnel bénévole de la bibliothèque municipale, les salariés se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de Noël, du Nouvel An et une très bonne année 2024.

Votre Maire

Joël PAPINEAU

INFORMATIONS

RECENSEMENT

Le recensement de la population, c'est utile !

Le recensement permet de connaître le **nombre de personnes vivant dans chaque commune.**

Ses résultats déterminent la **participation de l'État au budget des communes :** plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

En y répondant, vous permettez aux collectivités d'ajuster **l'action publique** aux besoins de tous, en matière **d'équipements collectifs** (écoles, maisons de retraite) ou de **transports à développer.**

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, nous vous prions de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Le recensement de la population, c'est sûr !

Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal.** Ils sont destinés à l'Insee et serviront à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Votre **nom** et votre **adresse** sont nécessaires pour ne pas vous compter plusieurs fois. Ils sont **supprimés des bases informatiques**, une fois les résultats de l'enquête obtenus.

Les traitements de données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au **Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.**

Si vous ne voulez pas utiliser ce canal, notre agent recenseur, Corinne GIRAULT passera à votre domicile. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.



Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit.
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

NOUVEAU

INFORMATIONS



L'association « CORPS EN DANSE »

représentée par Mélanie LAFFERRERE, Professeure de danse vous accueille à la salle des fêtes les lundis de 18 h à 21 h pour des cours de Zumba et Pilates









TRAVAUX VOIRIE ET SECURITE

La rue Éric Chabrerie a fait peau neuve avec un aménagement pour casser la vitesse et protéger les piétons et cyclistes. Une écluse a été créée avec une priorité de passage.

Avant



Après





Un puisard a été créé rue de la Cantonnerie pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales

Le relevé topographique de la rue de la seigneurie est fait, l'étude de réfection de la chaussée et des abords va pouvoir être enclenchée.

RAPPEL : Zone de rencontre ou de partage



Une zone de rencontre est définie par le Code de la route Article R 110-2. C'est une *"section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »*

SECURITE INCENDIE



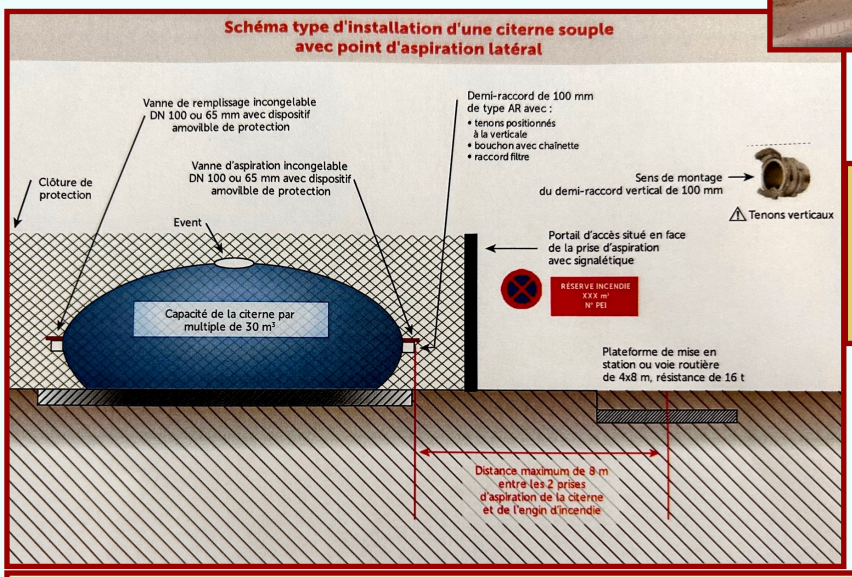
Nous avons eu l'occasion lors de précédents numéros de vous faire part du schéma incendie devant être mis en place sur chaque commune pour prévoir les risques incendie.

Aux endroits où le débit d'eau est suffisant nous devons implanter des Poteaux Incendie, il en manquait un pour couvrir l'entrée de la rue de la Chaillère. L'emplacement choisit par le SDIS et la RESE est lié d'une part à la distance à respecter par rapport à l'habitat, et aux matériels des pompiers. D'autre part aux différents réseaux existants (Electricité, téléphone, eau).

2 citernes souples (bâches) sont en cours d'installation l'une au Talut et l'autre dans la descente de Cadeuil, pour couvrir les besoins des habitations situées à cet endroit.

Une réglementation stricte en matière de sécurité incendie existe et que nous devons appliquer





Type de citerne qui sera installée à Saint Sornin

Retrouvez le règlement départemental en intégralité à l'adresse suivante

https://deci.geoplateforme17.fr/images/DECI/RESSOURCES/Rglement_dpartemental_de_DECI_RDDECI.pdf

ENVIRONNEMENT

LES PLATANES



Plusieurs administrés ont demandé pourquoi le gros platane à l'entrée du lotissement était coupé. La raison est simple : suite au diagnostic réalisé, il s'avère qu'il était creux en son cœur et qu'il devenait dangereux. La Direction des Infrastructures du Département (agence de Marennes) a pris en charge techniquement et financièrement l'abattage.



La tempête Domingos et ses rafales à près de 130 kms/h a décimé notre charmante allée et coupé la tête de deux d'entre eux, ainsi que cassé de nombreuses branches ; Un examen est fait pour une intervention mi-janvier, afin de réduire la voilure de quelques uns, l'élagage des branches les plus malades et l'abattage des deux troncs.
Afin de conserver cette entrée de village, nous envisageons de planter de nouveaux arbres pour remplacer progressivement ceux qui disparaissent.

LES TILLEULS DE LA PLACE

La municipalité précédente, avant 2014, pour anticiper le vieillissement des tilleuls de la place, a procédé à la plantation de plus jeunes arbres qui grandissent !



Aujourd'hui, après leur avoir donné une forme, il devient nécessaire de leur donner plus d'oxygène pour qu'ils croissent. En parallèle un diagnostic régulier sur l'état sanitaire des arbres est fait.

Nous devons donc en couper certains qui souffrent et pourrissent en leur cœur et créent une insécurité.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

La taille courte d'un arbre, ne peut se faire que dans la mesure où dès son jeune âge, il y a été habitué ; un vieil arbre, qui a porté de longues branches tout au long de sa vie, si on lui fait une coupe rase, ordonnera aux racines de ne plus travailler pour alimenter celles-ci ; elles mourront et donc fragiliseront l'arbre et sa sécurité.
D'autre part, les tailles très antérieures, n'ont pas tenu compte d'une coupe en biseau et d'une cicatrisation dans les règles de l'art , ce qui a fait naître champignons et pourriture accentuée par l'écoulement de l'eau de pluie dans branches et troncs , entraînant une fragilisation de l'ensemble.

Nous faisons donc entretenir du mieux que l'on peut nos arbres par un professionnel.

CIMETIERE

Saint Sornin est un village charmant remarqué et cité par nombre de visiteurs, notamment pour son habitat, son patrimoine, sa faune, sa flore riche en biodiversité dont l'entretien est souligné.



Le cimetière atypique par son inclinaison vers le nord et son enherbement en fait partie ; son entretien est assuré régulièrement, au-delà du service public par le nettoiement des tombes sans héritiers. Les fleurs naturelles sont conservées au maximum. Il y a bien sûr les contraintes de la météo, certains évènements qui font affluer plus de personnes, et l'interdiction d'utiliser des désherbants classiques compliquent sa propreté ;
D'où l'intérêt que chaque personne entretienne ou fasse entretenir sa sépulture.

Pour répondre aux besoins de la population, 2 nouvelles cavurnes seront réalisées prochainement en terrain herbé, ce qui permettra aux familles d'y déposer des fleurs de deuil.

LE JARDIN DU SOUVENIR

Afin de permettre aux familles des défunts de bénéficier d'un meilleur espace de recueillement, la municipalité a décidé de revoir l'aménagement du jardin du souvenir :

- La réalisation d'un puits pour la récupération des cendres
- La pose d'une colonne en granit qui recevra des plaques sur lesquelles seront inscrites les identités des défunts dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir.





VIE DU VILLAGE

COMMÉMORATION du 11 novembre



L'année 2023 marque le 105ème anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale





ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le Deux Août 1914 Dimanche

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du FASCICULE DE MOBILISATION (pages coloriées placées dans son livret).

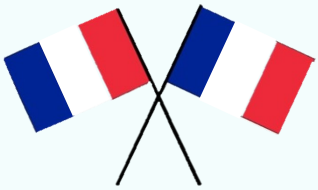
Sont visés par le présent ordre TOUS LES HOMMES non présents sous les Drapeaux et appartenant :

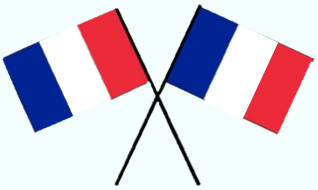
1° à l'ARMÉE DE TERRE y compris les TROUPES COLONIALES et les hommes des SERVICES AUXILIAIRES;

2° à l'ARMÉE DE MER y compris les INSCRITS MARITIMES et les ARMURIERS de la MARINE.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. Le Ministre de la Marine.





Texte de Fanny, une élève de 3ème



Il ouvrit les yeux, lentement Mathieu revenait à lui, il était allongé sur un brancard posé au sol. Une odeur âcre arrivait jusqu'à ses narines. Ses cheveux blonds emmêlés lui cachaient la partie supérieure du visage. Un filet de sang coulait sur le bord de ses lèvres entrouvertes. Mathieu bougeait à peine, et sa respiration était irrégulière. Quelques souvenirs d'enfance embrumaient ses pensées. Un tableau noir et une odeur de craie, des tâches d'encre sur un cahier aux pages jaunies. Une balade en forêt, à l'ombre des grands chênes revêtus de leurs parures d'automne, de l'eau cristalline ruisselant sur les roches grises, une atmosphère humide…
Soudain, une douleur vive à la cuisse droite le fit sursauter. Il rouvrit les yeux et observa ce qui l'entourait. D'autres blessés étaient étendus sur des lits de fortune hurlant et suppliant de douleur. Quelques infirmières et chirurgiens s'activaient dans la grande salle. Alors que Mathieu replongeait dans ses rêves, les hurlements et les cris s'évanouirent peu à peu…

Le village était ensoleillé, sur la place principale étaient rassemblées des familles regardant partir leurs fils, leurs maris, leurs frères… Pour combattre pour la patrie. Mathieu âgé de vingt-trois ans partait inconscient, insouciant avec un ami nommé Adrien, à peine plus âgé que lui, vers un avenir incertain...

Mathieu et son régiment avaient maintenant rejoint le champ de bataille, les prés à peine moissonnés de cette fin du mois d'août paraissaient presque normaux, mais les hurlements des soldats et le tonnerre des obus vinrent troubler cette fin d'été. Les balles sifflent à présent, effrayantes du fait qu'elles blessent et tuent en silence… Plusieurs semaines s'écoulent, les cadavres jonchent le sol, la mort a pourtant épargné Mathieu et son compagnon…
Le régiment dont ils faisaient partie, se dirige maintenant vers l'est. C'est la guerre de positions.

Un tout autre paysage s'offre à eux : enfouis au fond de leur tranchée, Mathieu et Adrien voient chaque jour des soldats périr au front. Jamais Mathieu n'avait imaginé la guerre comme cela. De plus les « Boches » étaient beaucoup mieux armés et entraînés que les Français. L'hiver approchait, le froid commençait à engourdir les doigts, les membres. Après quelques jours, déjà la fatigue se sentait dans les rangs. On envoyait toujours les soldats combattre à la baïonnette, contre d'autres soldats couverts par les mitrailleuses allemandes.
Mathieu avait peur. Il sentait qu'il devrait lui aussi, sortir et se battre. Ce moment arriva plus tôt qu'il ne l'avait imaginé. Le lendemain, à l'aube, on ordonna à la plupart des membres du régiment dont Mathieu faisait partie, d'aller combattre.



Les soldats se préparèrent prenant leurs fusil, et certains, sortaient des photographies de leur famille, de leur proche. Puis, tous s'alignèrent et attendirent l'ordre final. Adrien, placé à côté de son ami Mathieu tremblait de tout son être. Chez lui, sa femme l'attendait sûrement… Soudain en voyant le capitaine lever le bras et prononcer l'ordre d'assaut, un long frisson parcouru Mathieu, une vague d'adrénaline le submergea. Les soldats se retournèrent, escaladant le talus que formait la tranchée, et, alors qu'un soleil pâle commençait à éclairer l'horizon, les mitrailleuses effectuèrent leur funeste travail. Mathieu et Adrien couraient côte à côte et, après quelques mètres parcourus, ils réussirent à arriver dans les tranchées ennemies.

Beaucoup d'entre eux avaient été abattus avant d'y arriver. Soudain, Mathieu entendit un hurlement derrière lui. Adrien gisait tout près de lui, se tenant la poitrine devenue écarlate. Mathieu se précipita dans sa direction et, en prenant la main de son ami, il entendit un coup de feu, se coucha sur Adrien pour le protéger, mais ne s'aperçut qu'après que la vie de son camarade s'était déjà envolée… Une larme coula sur la joue pâle de Mathieu, il regarda une dernière fois son ami, se leva et couru dans le boyau le plus proche. Il combattit pendant quelques minutes, comme enragé… Quand, soudain, Mathieu s'écroula, il venait de recevoir une balle dans la jambe droite. Il comprima sa blessure et entendit un sifflement familier, une seconde balle lui transperça le flanc gauche… Il gémit… Puis, plus rien...
Mathieu avait été transporté dans l'hôpital le plus proche, son régiment, du moins ce qu'il en restait ayant réussi à prendre le contrôle des tranchées allemandes. Mathieu se réveilla… Il se tordait de douleur, et n'avait plus la force de bouger… Il regarda autour de lui, cherchant du regard une aide quelconque, en vain. Sur son visage exsangue, ses paupières se refermèrent alors… Pour toujours.

VIE DU VILLAGE

Dans mon dernier édito je vous ai fait part d'une éventuelle proposition qui serait faite au conseil municipal de renommer la rue de la Chaillère « rue Pierre Amiot » en mémoire à notre bienfaiteur, sur proposition d'habitants de notre village qui l'ont bien connu.
Une pétition m'a été adressée signée par un certain nombre de personnes habitant cette rue ; lors d'un dernier édito je faisais remarquer que nous communiquons avec l'autre bout de la planète mais plus avec notre voisin, ceci est un parfait exemple !
Je vous informe donc qu'aucune proposition ne sera faite au Conseil Municipal pour changer le nom de la rue ; par contre nous sommes preneurs de toute idée, vivement attendues pour remercier monsieur AMIOT.
Vous pouvez déposer vos suggestions à l'accueil de la mairie.

Mise en place du plan d'Adressage

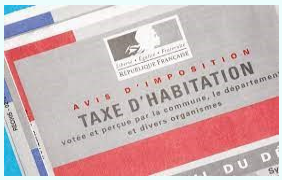


La commune s'est engagée dans le projet d'adressage afin de mieux identifier chaque adresse et de sécuriser les interventions d'urgence : SAMU, pompiers, gendarmerie et assurer la qualité des distributions : courriers, fibre optique, livraisons, services, ou les collectivités : recensement, gestion des déchets, de l'eau de l'assainissement et optimiser la localisation via les systèmes GPS.



Prochainement et dans un premier temps le bourg sera doté de nouvelles plaques de rues aux normes et des plaques de numérotation vous seront distribuées.

Fiscalité



Suite aux interrogations de résidents secondaires, nous vous apportons quelques explications sur votre feuille d'imposition foncière :
Le taux d'imposition communal n'a pas été augmenté depuis 2014, comme annoncé dans le précédent numéro ; par contre, la base d'imposition établie par la Direction Générale des Finances Publiques évolue chaque année, 7% en 2023 dont 6.1% d'inflation, celle de l'intercommunalité a augmenté également de 1% à 3 %. Par contre l'Etat a défini des zones tendues en matière locative et permet ainsi aux communes y entrant de pouvoir dès maintenant voter une augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires; (la taxe d'habitation des résidences principales , ressource la plus importante des communes a été supprimée par l'État), dans une proportion de 6 % à 60 % du taux. Pour notre commune, en 2024, le taux passe donc de 9,52 % à 15,52 %, ce qui représente six points de plus et non pas 60 % de surtaxe du montant annoncé dans la presse.

Noël des enfants



La Municipalité de Saint-Sornin invite

les enfants de la commune et de l'école des Explorateurs
au spectacle et au goûter de Noël

le samedi 16 décembre à 15 h à la salle des fêtes.
Confirmation souhaitée avant le 12 décembre en mairie au 05 46 85 11 40 ou 06 86 73 17 28

L'association AKAF organise le

Téléthon



Traditionnels colis de Noël

Comme chaque année à l'approche des fêtes, le centre communal d'action sociale (CCAS) a le plaisir d'offrir les colis de Noël aux aînés de la commune.

Ces traditionnels colis sont adaptés en fonction des bénéficiaires, ils seront remis courant décembre par Les membres du CCAS, ce sera l'occasion de se rencontrer.





Le repas des aînés

Après trois années d'absence le repas des aînés reprendra sa place courant 2024, l'occasion pour les ''75 ans et plus'' de passer un agréable moment dans une ambiance festive et conviviale.

NOËL

La fête approche, avec son lot de guirlandes, de cadeaux, de gourmandises, de féérie.. Période tant attendue des petits et des grands !
Laissons-nous donc emporter par cet instant magique et les rennes du Père Noël.



Selon certaines croyances, notamment celles des plus petits, il habiterait en Laponie, dans le village de Rovaniemi à l'extrême Nord de la Finlande, auprès de ses gentils lutins.
Jusqu'au XXe siècle, le Père Noël est aidé de 8 rennes pour tirer son traîneau et être à l'heure pour livrer les nombreux colis dans chaque maison.
Tornade, Danseur, Furie, Fringant, Comète, Cupidon, Eclair ainsi que Tonnerre. Puis, arrive Rudolph, en 1939, car les conditions météorologiques sont si mauvaises que le Père Noël n'aurait pu effectuer sa tournée de cadeaux à temps, sans le nez rouge lumineux du petit renne qui le guide pendant la tempête. Pour l'anecdote, les gentils rennes seraient des femelles, car elles sont les seules à garder des bois durant l'hiver. Elles les perdent juste avant la naissance de leurs faons, au printemps..

Noël, ne rime pourtant pas uniquement avec gaîté et bonheur, car en Europe, certaines traditions ont inclus des êtres terrifiants, issus de légendes..

Mais qui sont donc ces « méchants de Noël » ?



*En Russie, **le Père Noël bleu**, **« le Ded Moroz »**, le grand-père gel, dès la période païenne est considéré comme un esprit mauvais, il vit avec sa petite fille (la jeune fille des neiges) à Veliki Oustioug. Ded Moroz aurait le pouvoir de congeler les enfants, de les emmener chez lui .. Il ne les rendrait qu'afin d'obtenir des cadeaux en guise de rançon aux parents ! **BRRR** !*



*En Autriche, **le monstre Krampus**, est un personnage vil, qui tient compagnie au Père Noël lors de ses visites aux enfants. Ce monstre noir au regard horrifiant, vient pour punir ceux qui n'ont pas été sages ! Pendant que le Père Noël distribue les cadeaux aux petits obéissants, Krampus vient pour fouetter ou offrir du charbon aux enfants terribles... La légende voudrait même qu'il en dévore certains !*
Ce maître du châtiment est un être mythique ayant l'air d'un démon cornu à la figure de chèvre.

Dans plusieurs pays européens, des hommes se déguisent en Krampus dès le 1er décembre. A Noël, dans les rues, ils s'adonnent à des farces envers les femmes et les enfants, au son d'une clochette et de chaînes.



Zwarte Piet *ou* ***Pierre le Noir,*** *équivalent Belge du* ***Père Fouettard*** *que nous trouvons en Lorraine à Metz. Ce Père Noël des Pays-Bas est un personnage voyageur qui vit en Espagne et revient à Noël afin de récompenser les enfants sages, mais gare aux enfants terribles ! La punition consiste à être emmené en Espagne pour y recevoir une bonne correction ! Nul ne dit comment on en revient !!*



En Italie, ***Befana****, la sorcière du* ***charbon, la terreur des petits italiens !***
Befana *est un personnage lié à la fête de la Nativité malgré son statut de sorcière. Elle chevauche son balai dans les airs afin de vérifier dans chaque foyer, que les chaussettes soient bien accrochées à la cheminée. Alors, elle remplit de confiseries celles des enfants sages, tandis que celles des enfants désobéissants sont remplies de charbon.*
La tradition de Noël est ainsi perpétuée et le charbon a été remplacé de nos jours, par du sucre noir ou de la réglisse.



En Islande Gryla l'ogresse, *une géante monstrueuse vivant dans les montagnes. Dans la mythologie, l'ogresse est réputée pour savoir détecter les enfants qui se comportent mal et elle peut les dévorer. Elle a terrorisé des enfants sur plusieurs générations depuis le XIIIème siècle...*
Cette croyance lui attribue 3 maris, elle aurait vécu dans une caverne en compagnie de son troisième mari et d'un chat.. (Les deux précédents auront sans doute été croqués) ! On la retrouve encore dans des histoires racontées et des chansons enseignées aux enfants.

Bien d'autres êtres de légendes existent.

Mais, qu'en pensez-vous ? Ne gâchons pas cette fête et retrouvons-nous bien vite au pied du sapin !



JOYEUX NOËL



BONNE ANNEE